



...POUR RESTER BRANCHÉS.

Définition de stabilité ajoutée au libellé du livret pour la protection voyage en cas d'urgence médicale

Votre protection voyage en cas d'urgence médicale de GSC ne prévoit pas le remboursement des frais pour des problèmes de santé préexistants ou déjà diagnostiqués si votre état de santé n'était pas stable au cours des 90 jours précédant votre départ. Comme il est important de bien comprendre ce que cela signifie, nous avons décidé de reformuler la définition de stabilité qui figure dans votre livret du régime de garanties pour vous aider à évaluer votre état de santé avant de voyager.

Un nouveau libellé amélioré figurera dans votre livret du régime de garanties lorsqu'il sera imprimé ou publié de nouveau. Entre-temps, voici la définition de « stable » à titre de référence :

Stable signifie que pendant les 90 jours précédant immédiatement votre départ :

- a) *votre problème de santé préexistant ou déjà diagnostiqué :*

 - i) *a été maîtrisé par l'utilisation constante des mêmes médicaments et des mêmes posologies (à l'exception des modifications apportées régulièrement à la médication dans le cadre de votre traitement continu, ou des diminutions de la posologie à la suite d'une amélioration de votre problème de santé préexistant ou déjà diagnostiqué) prescrits par un professionnel de la santé dûment qualifié;*
 - ii) *n'a pas, de l'avis raisonnable d'un professionnel de la santé dûment qualifié, nécessité un traitement supplémentaire en raison d'une rechute, de complications ou pour toute autre raison liée directement ou indirectement à votre problème de santé préexistant ou déjà diagnostiqué.*

- b) *vous n'avez pas consulté un professionnel de la santé dûment qualifié ni fait faire des évaluations ou reçu un diagnostic pour un nouveau problème de santé pour lequel vous n'avez pas reçu un traitement médical;*
- c) *vous n'avez pris aucun rendez-vous ou n'êtes en attente d'aucun rendez-vous pour des examens, tests ou évaluations autres que de routine (y compris les résultats) pour un problème de santé potentiellement non diagnostiqué; et*
- d) *vous n'avez pas pris de rendez-vous ni êtes en attente d'un rendez-vous pour une intervention chirurgicale exploratoire en raison d'un problème de santé non diagnostiqué ou pour une intervention chirurgicale en raison d'un problème de santé diagnostiqué.*

Pour tout autre renseignement concernant votre protection voyage en cas d'urgence médicale, veuillez consulter votre livret du régime de garanties.